



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS : LE PLAN D'INTERVENTION

**LA MEILLEURE FAÇON D'AIDER SON
ENFANT À RÉUSSIR SON PARCOURS
SCOLAIRE :
L'ACCOMPAGNER
S'INFORMER
ÊTRE PRÉSENT À L'ÉCOLE**

**À L'INTENTION DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**



MERCI AUX AUTEURS QUI M'ONT INSPIRÉE :

- Georgette Goupil
- Robert Hamel
- Lise St-Laurent
- La Fédération des comités de parents du Québec
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- L'Office des personnes handicapées du Québec
- Le Wisconsin State Department of Public Instruction



Distribué par l'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels avec l'autorisation de l'Université de Sherbrooke.

Mise en page et impression réalisées grâce à la contribution financière du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de l'Agence de santé publique du Canada, en accord avec la province de Québec.

© GUYLAINE CHARRON, 2003

RÉALISÉ EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRE EN ÉDUCATION (M.ÉD.), SOUS LA DIRECTION DE GODELIEVE DEBEURME, PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-9807009-8-9

2^e édition : Premier trimestre 2008

UN PETIT MOT DE L'AUTEURE...

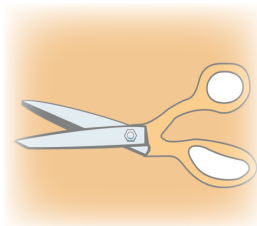
Chers parents,

Tout comme vous, je suis parent d'un enfant EHDAA et c'est pourquoi j'ai tant à cœur les intérêts et les droits de nos jeunes.

Ce guide a été produit pour **vous**, dans le but de vous apporter des outils supplémentaires afin de vous aider à jouer pleinement votre rôle de parents dans la vie scolaire de votre enfant. Ce rôle est indispensable à sa réussite scolaire et l'est davantage dans votre cas puisque votre enfant a des besoins particuliers et spécifiques.

J'espère que ce guide vous sera utile et qu'il répondra à vos questionnements!

Myriam Chouin



« Face à une épreuve, on peut soit juger la difficulté insurmontable, soit penser qu'elle est là pour nous permettre d'évoluer ». (auteur inconnu)

TABLE DES MATIÈRES

Petit lexique-Pour mieux se comprendre! _____	4
Ce que la Loi sur l'instruction publique du Québec dit... _____	6
Exemples d'élèves qui peuvent bénéficier d'un plan d'intervention _____	7
Un plan d'intervention, qu'est-ce que c'est? _____	7
Que retrouve-t-on dans un plan d'intervention? _____	8
Qui sera présent à la rencontre? _____	10
La participation de mon enfant _____	11
Comment se déroule la rencontre d'élaboration du plan d'intervention? _____	13
Pourquoi votre participation est-elle importante? _____	14
Quels sont vos droits? _____	15

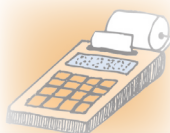


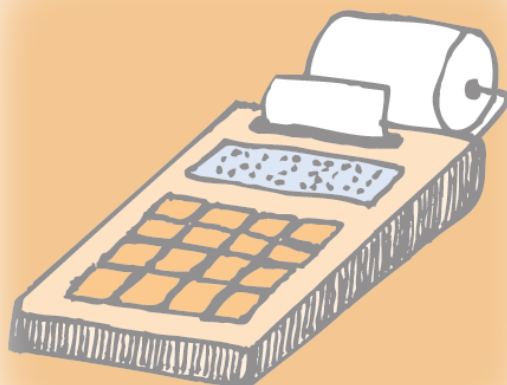
TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Pour bien se préparer à la rencontre ————— 16

La boîte à trucs ————— 17

Des ressources intéressantes ————— 19

Notes ————— 20



PETIT LEXIQUE POUR MIEUX SE COMPRENDRE!

E.H.D.A.A. ¹	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
L.I.P. ¹	Loi sur l'instruction publique
MELS ¹	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
P.I. ¹	Plan d'intervention
Orthophoniste ¹	Spécialiste de la rééducation du langage et de la parole
Orthopédagogue ¹	Spécialiste de l'intervention portant sur les difficultés et les stratégies d'apprentissage
Psychologue ¹	Spécialiste des difficultés rencontrées par l'élève dans sa vie sociale, affective et intellectuelle
Éducateur spécialisé ¹	Spécialiste du développement de l'autonomie, du comportement social, de la stimulation du langage, du développement psychomoteur, des soins personnels d'hygiène et de sécurité

Source¹: « Ses yeux parlent », Journal de l'Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité

PETIT LEXIQUE POUR MIEUX SE COMPRENDRE! (SUITE)

Psychoéducateur² Spécialiste qui intervient auprès de personne en difficulté d'adaptation et qui prévient les inadaptations psychosociales. Il favorise le développement de l'autonomie chez l'individu et oeuvre auprès d'une variété de clientèles : handicapés physiques, handicapés intellectuels, enfants, jeunes, adultes, famille en difficulté d'adaptation, etc.



Source²: Répertoire de carrières en sciences humaines, psychoéducation

CE QUE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC DIT...

Toute personne a droit aux services de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, et a aussi droit aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers. (article 1)

L'école a pour mission, dans le respect de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. (article 36)

La direction d'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. La direction voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe les parents. (article 96.14)

La commission scolaire doit adapter les services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon leurs besoins. (article 234)

EXEMPLES D'ÉLÈVES QUI PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN PLAN D'INTERVENTION :

- les élèves handicapés;
- les élèves présentant des difficultés d'adaptation (élèves en trouble du comportement ou qui, temporairement, vivent des situations difficiles);
- les élèves présentant des difficultés d'apprentissage (élèves à risque);
- tout élève de l'une ou l'autre de ces catégories qu'il soit au préscolaire, au primaire, au secondaire, en classe régulière ou en classe spéciale.

UN PLAN D'INTERVENTION, QU'EST-CE QUE C'EST?

C'est un outil de planification conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève handicapé ou en difficulté. Il sert à promouvoir la mise en place des services dont l'élève a besoin. Il définit les objectifs d'apprentissage et d'insertion sociale, détermine les critères d'évaluation, précise qui interviendra auprès de l'élève et décrit les moyens ainsi que les ressources nécessaires pour aider l'élève handicapé ou en difficulté.

QUE RETROUVE-T-ON DANS UN PLAN D'INTERVENTION?

Les renseignements de base :

- le nom de l'enfant, sa date de naissance;
- sa classe, son école;
- la date de la référence;
- la date de la réunion d'élaboration du P.I.;
- la liste des personnes présentes et leur fonction.

La situation de l'élève :

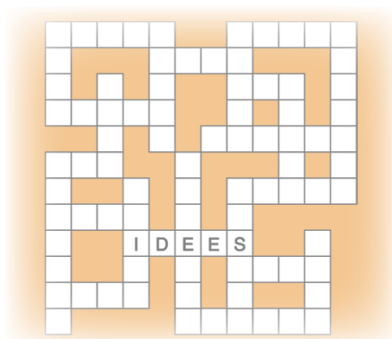
- les types de difficultés éprouvées par l'élève;
- les motifs de la référence;
- le résumé des évaluations ayant déjà eu lieu;
- la description de ses forces, de ses difficultés, de ses besoins particuliers.
- les modalités d'évaluation des apprentissages et des interventions.



QUE RETROUVE-T-ON DANS UN PLAN D'INTERVENTION? (SUITE)

La planification des interventions :

- les buts du plan;
- les objectifs d'apprentissage;
- les mesures particulières favorisant son intégration sociale;
- les conditions de réussite, les moyens utilisés pour y arriver;
- les intervenants responsables et les services professionnels requis;
- les échéances de travail;
- les modalités d'évaluation des apprentissages et des interventions.



QUI SERA PRÉSENT À LA RENCONTRE?

Toutes ces personnes **peuvent** être présentes à la rencontre, mais ne le seront peut-être pas toutes (selon les besoins votre enfant). Certaines personnes peuvent être invitées à la demande des parents :

- la direction d'école (première responsable de l'établissement, de la réalisation et de l'évaluation du plan d'intervention);
- les parents (premiers responsables de l'enfant);
- l'enfant lui-même (à moins qu'il en soit incapable);
- le titulaire de classe;
- les enseignants spécialistes (éducation physique, anglais, musique, etc.);
- les professionnels (orthophoniste, orthopédagogue, psychologue, psychoéducateur, conseiller pédagogique);
- le technicien en éducation spécialisée;
- des intervenants extérieurs au milieu scolaire (psychiatre, travailleur social, intervenants du centre de réadaptation, ou autres).



LA PARTICIPATION DE MON ENFANT

L'enfant est le premier concerné par les décisions qui seront prises.

Voici quelques suggestions pour préparer votre enfant à participer à cette rencontre :

- Lui expliquer pourquoi cette réunion aura lieu;
- L'informer à l'avance qu'il sera invité ;
- Lui parler de son plan d'intervention de l'année dernière ou l'informer de ce que contient un plan d'intervention;
- L'informer des personnes qui seront présentes à la réunion;
- Discuter avec lui de ses forces, de ses difficultés, de ce qu'il aime à l'école et de ce qu'il aime moins, de ce qu'il aimerait apprendre
- Discuter avec lui de ce qu'il aimerait retrouver dans son P.I. (objectifs, services);



LA PARTICIPATION DE MON ENFANT (SUITE)

- Lui faire part de ce que vous avez l'intention de dire lors de la rencontre;
- L'avertir qu'il a le droit de s'exprimer lors de la rencontre mais que ses suggestions ne seront peut-être pas toutes suivies;
- Faire avec lui une liste des sujets dont vous avez discuté ensemble et s'assurer qu'il apporte la liste avec lui lors de la rencontre;
- Après la réunion, dire à votre enfant que vous êtes fier de lui parce qu'il aide à prendre des décisions importantes pour son éducation et son avenir.



COMMENT SE DÉROULE LA RENCONTRE D'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION?

Les participants s'assoient autour d'une table pour discuter. Une personne anime la réunion (habituellement la direction d'école). Les gens sont invités à se présenter et à nommer leur fonction dans l'école ou à l'extérieur de l'école. Un participant, autour de la table est désigné pour consigner les décisions sur un formulaire conçu à cette fin.

Ensuite on discute :

- de la situation de votre enfant;
- de la sélection des buts et des objectifs d'intervention;
- de la planification des ressources et des moyens nécessaires pour y arriver;
- des besoins prioritaires et des modalités d'évaluation des actions posées et des apprentissages.

Toutes les personnes présentes sont invitées à participer aux discussions, à poser des questions et des décisions sont prises dans le meilleur intérêt de l'enfant.

À la fin de la rencontre, un résumé des décisions prises est fait, le plan est signé par les participants et vous est remis.

POURQUOI VOTRE PARTICIPATION EST-ELLE IMPORTANTE?

Vous jouez un rôle essentiel dans la vie de votre enfant. Vous êtes les personnes qui le connaissez le mieux. Vous êtes des ressources indispensables.

Une participation active et positive de votre part comporte plusieurs avantages pour votre enfant :

- il aura une attitude plus positive face à l'école;
- il adoptera probablement de meilleurs comportements;
- il gèrera mieux ses problèmes;
- il pourra augmenter ses chances de réussir.

Votre participation active au plan d'intervention ajoutera un point de vue différent mais complémentaire, contribuera à améliorer les interventions de l'école et assurera une cohérence et une continuité avec ce qui se fait à la maison.



QUELS SONT VOS DROITS?

Vous avez le droit :

- de participer au plan d'intervention;
- d'inviter quelqu'un pour vous accompagner;
- d'ajouter le nom d'un intervenant à la liste des participants;
- d'être informé mensuellement sur l'évolution de votre enfant en regard des objectifs fixés;
- d'avoir en main une copie du plan d'intervention;
- de signer le plan d'intervention, de modifier le contenu ou de refuser de le signer si le contenu ne nous convient pas;
- de garder la confidentialité;
- d'exiger qu'un plan d'intervention soit élaboré et exécuté;
- de référer au comité EHDA de votre commission scolaire, si le contenu du plan ne vous convient pas.



POUR BIEN SE PRÉPARER À LA RENCONTRE

Voici une liste de questions auxquelles vous pourriez répondre avant la rencontre :

- Quelles sont les forces de mon enfant?
- Quelles sont ses difficultés?
- Quels sont ses goûts et ses centres d'intérêt?
- Quels sont ses besoins? (Dresser une liste complète)
- Quelles sont mes inquiétudes?
- Qu'est-ce que je voudrais que l'enseignant sache de mon enfant?
- Quelles sont les personnes que je pourrais inviter à la rencontre?
- Quelles sont les observations qu'il serait important de noter sur le comportement de mon enfant (lors des devoirs, dans les activités de socialisation, ce qui semble le motiver à la maison)?
- Etc.



LA BOÎTE À TRUCS

Voici quelques suggestions qui pourront vous être utiles :

- Prenez contact avec la direction d'école le plus tôt possible avant l'entrée scolaire;
- Renseignez-vous avant la réunion sur la situation de votre enfant;
- Assurez-vous que la direction soit bien informée des difficultés de votre enfant;
- Demandez qui sera présent à la réunion;
- Assoyez-vous près de l'enseignant de votre enfant (c'est une personne que vous connaissez déjà);
- Demandez de l'information sur les activités de votre enfant à l'école, sur ses progrès, sur les objectifs poursuivis en ce moment;
- Ne vous gênez pas de poser des questions, d'exprimer vos inquiétudes;



LA BOÎTE À TRUCS (SUITE)

- Questionnez sur les services offerts;
- Informez-vous des programmes scolaires et des droits de votre enfant;
- Estimez-vous partenaire à part entière de l'école;
- Devenez activement engagé et intéressé;
- Parlez avec votre enfant de son école;
- Ayez les rapports des spécialistes avec vous;
- Apportez une liste de vos questions;
- Convenez d'une date pour une rencontre sur le suivi du plan d'intervention.



DES RESSOURCES INTÉRESSANTES

- Le comité EHDA de votre commission scolaire
- La direction des services éducatifs de votre commission scolaire
- La Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec (COPHAN): 514-284-0155, www.cophan.org
- L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ): 1-800-567-1465, www.ophq.gouv.qc.ca
- Le CLSC de votre quartier
- Le centre de réadaptation de votre région
- Le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) : www.mels.gouv.qc.ca
- L'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV) : 450-465-7225 ou 1-888-849-8729, www.aqpehv.qc.ca



NOTES



NOTES



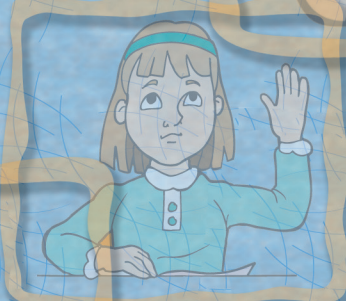
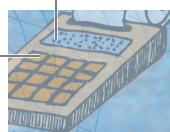
NOTES



NOTES







AQPEHV



**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS**

10, boulevard Churchill, bureau 203
Greenfield Park (Québec) J4V 2L7
Tél. : (450) 465-7225 ou 1-888-849-8729
Téléc.: 450-465-5129

Site Internet : www.aqpehv.qc.ca
Courriel : info@aqpehv.qc.ca